

Image not found or type unknown



Avenant au contrat de travail

Par **Phoebe06**, le **13/06/2019** à **06:44**

Bonjour,

Je suis à 35h en CDI et j' ai eu 4 avenants du fait de changements de service, le premier datant de 2011 sur celui ci figure des horaires et repos fixe, sur les suivants il est juste spécifié que je verrai mes horaires auprès de mes responsables. Suis je en droit de refuser des modifications si on me le demande du fait que mes horaires figure sur un des avenants.

Merci